



Conseil
Général
des Landes

Henri Emmanuelli
Député, Président du Conseil général

Réf. : D201206566

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Cabinet
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Dossier signalé

Le 12 JUIL 2012

Monsieur le Ministre,

Depuis le 1^{er} juillet, l'état de Californie a décidé d'interdire la production et la vente de foie gras sur son territoire. Je tiens à attirer votre attention sur les conséquences économiques de cette interdiction dommageable pour l'ensemble de la filière de production de notre pays.

Cette décision est d'autant plus regrettable qu'elle semble enfreindre les règlements édictés par l'Organisation Mondiale du Commerce dont sont membres l'Union Européenne et les Etats-Unis.

C'est pourquoi, j'ai décidé d'interpeller par courrier, dont vous trouverez copie ci-jointe, M Karel DE GUCHT, commissaire européen en charge du commerce, afin que l'Union Européenne conteste, par toutes les voies de droit, cette interdiction qui me semble être en totale contradiction avec les politiques et pratiques commerciales acceptées par l'ensemble des membres de l'Organisation Mondiale du Commerce et notamment la libre circulation des marchandises.

Je souhaite également connaître les mesures que compte mettre en œuvre le gouvernement auprès de la Commission Européenne afin que de telles législations, assimilables à des mesures discriminatoires et constitutives de distorsions de concurrence, soient supprimées.

Je vous saurais gré d'examiner ce dossier avec la plus grande vigilance afin d'obtenir une résolution rapide et favorable aux intérêts de la filière foie gras.

Comptant sur votre détermination et votre implication, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à toi,
Henri Emmanuelli

Henri EMMANUELLI
Président du Conseil Général

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 88
Mél. : agriculture@cg40.fr